Informatique et pouvoir central

Alain Minc

Parmi les données nouvelles à prendre en compte au titre d'une politique d'aménagement du territoire, la « révolution technique » que représente le développement de l'informatique parait constituer un facteur déterminant.

Ce sont toutes les notions reçues dans le discours traditionnel des aménageurs — territoire, espace,

G.H: L'outil informatique vous semblet-il être un instrument de décentralisation, alors qu'il était plutôt, par le passé, centralisateur?

A.M: Jusqu'à aujourd'hui l'informatique était un outil d'anti-aménagement du territoire. Seule existait la « grosse » informatique, à la fois lourde, centralisée et hiérarchique. Elle ne concernait inévitablement, vu son prix, sa taille et le type de problèmes qu'elle était à même de résoudre, que la très grande entreprise. Et au sein même de cette grande entreprise, elle n'était utilisée qu'au niveau du siège social ou d'une grande unité. Donc, paradoxalement, elle renfòrçait les structures existantes et elle contribuait par conséquent à asseoir des structures d'antiaménagement du territoire. Elle renforçait aussi, par la même occasion, toutes les procédures internes hiérarchiques et centralisées. Or, il est clair que toute hiérarchie interne est antagoniste avec toute idée d'aménagement du territoire,

décentralisation, réseau de communications, qui risquent d'éclater, voire même de devenir caduques.

Alain Minc, 30 ans, inspecteur des Finances et co-auteur, avec Simon Nora, du rapport sur « L'informatisation de la société » évoque pour nous les possibilités nouvelles, mais aussi les risques que comporte l'avénement de la télématique.

qui véhicule implicitement une notion de décentralisation institutionnelle.

Ceci a changé objectivement : l'outil n'est pas devenu décentralisateur, mais il est devenu neutre. Cela signifie qu'il n'y a plus de modèle préexistant d'organisation informatique et, ce, pour des raisons techniques qui tiennent à la miniaturisation, à la fabuleuse baisse de prix, à une souplesse inconnue qui permet de mettre une once de mémoire ou une once de traitement ici et là. D'ailleurs tous les schémas sont possibles: une pyramide posée sur le socle ou à l'inverse, sur la pointe, voire même toute autre structure... L'ancienne informatique véhiculait le centralisme. La nouvelle n'emporte aucune conséquence institutionnelle. C'est aux décideurs de choisir. Ils peuvent choisir organisation qui favorise l'aménagement du territoire. Si ceux-ci aménagent le territoire en se saisissant du prétexte informatique - car ce n'est qu'un prétexte - c'est qu'ils l'auront voulu ainsi. S'ils font l'inverse, ce sera de leur propre chef, presque tout étant possible. Il n'y a plus d'alibi informatique au centralisme !

G.H: Deux points sont donc détermi-

nants. La baisse de prix de l'informatique,

sa sophistication accrue, source d'une

souplesse nouvelle...

A.M: Le phénomène marquant reste la baisse de prix. Nous avons écrit, de façon peut être un peu provocante que l'informatique était devenue une « Rolls à un franc »... (1). Ce phénomène permet de consacrer des moyens beaucoup plus considérables que par le passé aux recherches informatiques: en particulier en langage avec l'usager, aux transmissions et aux architectures de systèmes. C'est en fait la disponibilité financière qu'autorise la baisse de prix des composants qui permet de rendre l'informatique beaucoup

(1) « L'informatisation de la société » — Simon Nora et Alain Minc. Voir « 2000 », n° 44. La Documentation Française — 1978.





plus accessible, plus aisée à manier, faisant appel à un langage plus proche du langage quotidien. Et ceci suivant les schémas d'organisation les plus variés.

L'exemple type est fourni par le secteur bancaire en France. Les trois grandes banques nationalisées mettent aujourd'hui en place des systèmes informatiques qui restent encore très hiérarchisés. En revanche, certaines banques, soit privées (Paribas), soit mutualistes (le Crédit Agricole) ont des structures informatiques totalement décentralisées.

Que signifie cette décentralisation? Cela signifie que l'agence a son propre fichier, puisqu'il n'existe pas de fichier central.

Elle peut donc exercer des responsabilités accrues, si on les lui confie. En effet, posséder son propre fichier ne suffit pas à donner un pouvoir décisionnel plus grand: mais il est clair que, détenant plus d'informations grâce à un tel fichier, elle aura une propension « naturelle » à réclamer et à obtenir cet accroissement

de responsabilités.

Une fois de plus, ce n'est pas l'outil qui « secrète » la décentralisation, mais il offre des possibilités qui incitent les organisations à demander, à exiger, voire à « secréter » elles-mêmes des formes de décentralisation.

G.H: Ces possibilités nouvelles offertes par l'informatique, pensez-vous que l'on puisse s'en servir pour une géographie volontaire?

A.M: Ceci pose une double question. D'une part l'informatique, nous l'avons dit, n'est plus un outil au service de la centralisation. Donc à la limite, elle peut aller dans le même sens que l'aménagement du territoire. D'autre part, se pose un autre problème: l'outil informatique, au niveau non plus des structures organisationnelles, mais de la circulation des informations, de l'accès aux banques de données ou du domaine culturel, fait disparaître la notion d'espace. Cette évolution modifie donc considérablement le

« territoire social » de l'individu. Il est évident qu'elle ouvre des capacités de relations, souvent de pays à pays, tout à fait inédites.

Il s'agit ici surtout des banques de données : la structuration des informations reflète le modèle culturel de leurs promoteurs, donc en réalité des américains. Ceci bouleverse donc les limites assignées à notre territoire social. De ce point de vue, cet instrument met fondamentalement en cause l'aménagement du territoire. Car que représente l'aménagement du territoire, si ce n'est la gestion, en principe volontariste, de l'espace social ?

Le journalisme nous fournit un exemple. Le jour où un journaliste du « Petit Bleu » des Côtes du Nord sera branché, en l'absence d'une banque de données journalistique française, sur la banque de données du New York Times, il y cherchera une information. Ce qu'il y trouvera sur les activités du « Front de Libération Breton », ou sur l'histoire de

la Bretagne pendant l'Occupation, lui donnera une curieuse idée de sa propre mémoire historique.

Il y a donc un risque à voir se développer un éventuel monopole des banques de données étrangères. Mais, en fait, le problème ressemble à une série de poupées russes: c'est aussi un défi au niveau régional, communal... L'effet de cette domination se traduirait par une série de ruptures dans le modèle culturel et participerait à la remise en cause de notre tissu social qui essaie de prendre en compte l'aménagement du territoire.

Prenons maintenant un autre cas. Dans le domaine de ce que nous avons appelé la télématique, c'est à dire l'imbrication de l'informatique, des télécommunications et dans une certaine mesure, de la télévision, il est clair que le jeu des pressions externes peut aller à l'encontre d'une politique d'aménagement du terri-

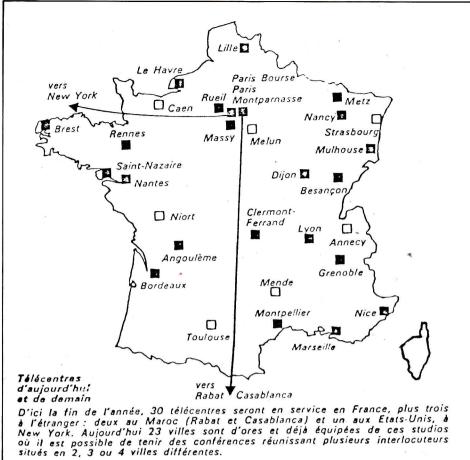
Premier exemple, purement informatique: supposons qu'une organisation monte un petit système informatique, en principe déconnecté et autonome, qui lui serve à mettre en mémoire son propre « stock culturel » et à effectuer ses propres traitements. En fait, il n'y d'autonomie absolue : la connection est toujours possible. Si l'État ne joue pas un rôle de bouclier face aux grands intervenants extérieurs (principalement I.B.M.) cet ordinateur, en principe déconnecté, deviendra en fait un terminal pour la compagnie mère. Pour jouer ce rôle, les États doivent mener une politique de normalisation, m is notre propos n'est pas de la définir i

Autre cas : celui, hypothétique, des radios locales. Si l'État ne jouait pas le cas échéant un rôle de bouclier face aux grandes chaînes américaines, Radio Fil Bleu, ne serait plus alors qu'une antenne collective pour NBC ou CBS. Il est donc évident que les mutations de l'univers télématique modifient les jeux de pouvoir au sein de la trilogie que constituent les grands intervenants extérieurs, l'État et les collectivités décentralisées. Cette évolution offre des degrés supplémentaires de liberté aux collectivités, tout en exigeant que l'État joue plus que jamais un rôle protecteur.

Ceci dépasse d'ailleurs la relation État-Collectivités locales ou territoriales, et concerne aussi la relation petite entreprise grande entreprise, entreprise mère et filiale.

Il y a donc d'incontestables degrés de liberté à gagner, mais ceux-ci peuvent très vite devenir des degrés d'aliénation si l'État ne joue pas son rôle de paravent par rapport aux intervenants extérieurs.

C'est en cela que la partie n'est pas encore gagnée. Il n'est pas évident que se produise le mouvement de décentralisation qu'autorise l'outil informatique. Mais, même si ce mouvement se produit, il est vraisemblable qu'il serait l'occasion d'un accroissement des pressions externes, d'où la nécessité d'un bouclier. L'État n'est pas vraiment armé aujourd'hui pour jouer ce rôle. Il faudrait qu'il soit en effet à la fois plus régalien et plus cantonné, d'autant plus régalien même qu'il sera plus cantonné.



G.H: Au niveau des entreprises, comment s'effectuera cette décentralisation?

A.M: En l'occurence, l'outil informatique peut devenir un moyen de décentralisation, mais il sera surtout l'occasion d'une mise en relief d'un rapport de force plus général : le rapport de force entre grandes organisations et petites organisations. Autre point tout à fait clair : la zone économique dans laquelle s'applique la loi des rendements croissants tend à se réduire. Elle se réduit parce que le jeu des grandes unités suscite une entropie sociale croissante, et ce depuis dix ans. Les frottements internes aux grandes organisations font en effet l'avantage purement économique dû en principe à la loi des rendements croissants.

Les grandes entreprises éclateront, non pas en vertu d'un mouvement spontané mais parce que l'entropie sociale est telle que la logique de la rentabilité voudra qu'elles se restructurent en cellules plus autonomes. Ce sera beaucoup plus aisé dans certains pays, parce que les structures y sont plus malléables et les tropismes centralisateurs moins accentués. C'est le cas aux États Unis d'une manière permanente, mais aussi en Italie, en Allemagne fédérale ou en Suède. On commence à voir se dessiner cette évolution en France. Cet éclatement des structures ne signifie pas pour autant décentralisation territoriale. On est, à ce propos, en présence d'une amalgame abusif selon lequel l'éclatement d'une structure signifie délocalisation. Ceci ne va pas de soi; une grande organisation peut se décentraliser sans se délocaliser. Si elle se délocalise, ce seront des facteurs spécifiques qui l'y pousseront.

Cela signifie-t-il qu'en jouant des possi-

bilités de ces outils institutionnels de décentralisation (que peuvent l'informatique, les télécommunications ou la télématique), il n'y aura plus de grandes unités? Je ne le pense pas. Il est clair que dans un certain nombre de secteurs, elles existeront encore, soit parce que la petite structure est techniquement impossible, soit parce que l'entropie y est moins forte.

G.H: Il existe une confusion entre décentralisation et éclatement géographi-

A.M: En effet; prenons, par exemple, le cas d'une très grande entreprise employant 10 000 salariés, localisée dans la banlieue de Paris ou d'une grande métropole. Supposons qu'en vertu de cette tendance dont nous avons parlé qui reste très lente - on est loin d'une mutation brutale - elle éclate en cinq ou six unités plus petites, lesquelles peuvent très bien rester localisées dans la même région, ou dans sa périphérie immédiate.

Ce n'est pas parce que la télématique permet des communications à 800 kms de distance que les entreprises iront pour autant s'installer à 800 kms de leur implantation initiale. Il existe actuellement dans la conscience collective une sorte de confusion entre décentralisation, délocalisation et éclatement organisationnel : il ne s'agit pas de la même chose. Il existe des sociétés décentralisées et fortement concentrées : la côte Est des États-Unis en est un exemple. Il peut aussi exister des sociétés centralisées et délocalisées : c'était bien la logique naturelle de la politique d'aménagement du territoire! Mais n'y a-t-il pas place pour une autre logique?

> · Propos recueillis par Gritti Haumont